

COMPTE RENDU BUREAU DU 9 OCTOBRE 2023

1. STRATEGIE DU PCAET : PROPOSITION.
2. PROPOSITION D'ACCUEIL D'UN INTERCOTOUR EN 2024 EN PARTENARIAT AVEC LES INTERCONNECTES ET L'ADCF.
3. SIGNATURE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS.
4. TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER, AU DROIT DU GIRATOIRE SIMIN PALAY SUR LA RD 817 A ARTIX : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ.
5. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2023.
6. OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE.
7. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES MARCHES (PROCEDURES FORMALISEES).
8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES).
9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES AVENANTS (PROCEDURES FORMALISEES).

1. STRATEGIE DU PCAET : PROPOSITION.

Le Plan Climat Air Energie rentre dans sa phase d'élaboration de la stratégie. Cette partie exprime la volonté politique de la collectivité en termes d'atténuation, d'adaptation et d'acceptabilité au changement climatique. Cette partie comprend un chiffrage de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre et de polluants d'ici 2030 et 2050 et la projection de production d'énergies renouvelables.

2. PROPOSITION D'ACCUEIL D'UN INTERCOTOUR EN 2024 EN PARTENARIAT AVEC LES INTERCONNECTES ET L'ADCF.

Les interconnectés (association nationale de diffusion des usages et innovations numériques au service des territoires) et Intercommunalité de France (ADCF) proposent à la CCLO de recevoir un « intercoTour », ce qui suppose aussi de co-organiser l'évènement, au 2^{ème} trimestre 2024, sur le thème : accompagner la transition numérique des entreprises pour un développement économique et industriel territorial.

Cet évènement pourrait avoir lieu à la communauté de communes de Lacq-Orthez ou au Mix. La communauté de communes de Lacq-Orthez serait sollicitée pour participer aux frais de capture vidéo et diffusion à distance et de restauration.

Avis favorable du bureau.

3. SIGNATURE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS.

La CCLO, la Communauté de communes du Béarn des Gaves (CCBG) et la Région Nouvelle-Aquitaine, vont s'engager dans l'élaboration d'un nouveau contrat territorial, intitulé « Contrat de développement et de transitions » pour la période 2023-2025. Celui-ci repose sur la nouvelle politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle-Aquitaine et sera signé le 27 octobre 2023.

Le précédent contrat (contrat d'attractivité Lacq-Orthez Béarn des gaves) s'est achevé en 2022 et a permis d'accompagner, sur 3 ans, 19 projets structurants bénéficiant de 3 749 969 € de financements régionaux.

L'élaboration de ce nouveau contrat a été menée en articulation avec la candidature au volet territorial de la nouvelle programmation européenne, afin de garantir la cohérence des deux démarches et d'optimiser les financements.

Marqueur du partenariat renforcé avec la Région Nouvelle-Aquitaine, il doit permettre d'accompagner les mutations du territoire et de contribuer à relever les défis sociaux, économiques et environnementaux, auxquels il est confronté.

Il s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Axe 1 : Accompagner le développement économique au travers de la valorisation des ressources
- Axe 2 : Adapter le cadre de vie aux évolutions sociétales
- Axe 3 : Renforcer le rayonnement du territoire Lacq-Orthez - Béarn des Gaves et du Béarn

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide d'autoriser son Président à signer le contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

4. TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER, AU DROIT DU GIRATOIRE SIMIN PALAY SUR LA RD _817 A ARTIX : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé de réaliser des travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier et sécuriser la traversée de la route départementale, située au droit du giratoire Simin Palay à Artix sur la RD 817.

A cette occasion, le Département a souhaité participer à la sécurisation de la traversée piétonne via les crédits départementaux inscrits dans le programme des Opérations de Sécurité Non Individualisée (OSNI). Aussi, la communauté de communes et le Département ont convenu :

- de constituer une co-maîtrise d'ouvrage pour cette opération, en application de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique qui ouvre la possibilité de transférer la maîtrise d'ouvrage à un autre maître d'ouvrage,
- de désigner la communauté de communes, maître d'ouvrage de cette opération et de conclure à ce titre la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

La communauté de communes assure la coordination de la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de l'opération concernée.

Par conséquent, conformément à la délibération du 17 juillet 2020, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide d'approuver la convention entre le Département et la communauté de communes de Lacq-Orthez et d'autoriser son Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

5. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION DE CHAPITEAU : EXAMEN DE DEMANDES AU TITRE DE 2023.

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par les communes de Parbayse et Mourenx pour le compte d'associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

6. OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE.

Attribution d'une indemnité à une étudiante en master 2 de Droit privé à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, pour un stage de 5 mois intitulé « Analyse juridique des aspects en lien avec le second PCAET en cours d'élaboration de la CCLLO » effectué au sein du service environnement.

7. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES MARCHES (PROCEDURES FORMALISEES) :

- Fourniture de lanternes d'éclairage public

Le bureau autorise son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres comme suit : lot 1 (Lanterne routière pour une hauteur de feu de 8m) pour un montant estimatif de 104 292 € HT et lot 2 (lanterne routière pour une hauteur de feu de 10 à 12m) pour un montant estimatif de 120 542 € HT, société ECLATEC ECLAIRAGE TECHNIQUE ; lot 3 (Lanterne de style 4 faces pour une hauteur de feu de 4 à 6m) pour un montant estimatif de 7 630 € HT et lot 4 (Lanterne résidentielle pour une hauteur de feu de 4m environ) pour un montant estimatif de 8 490 € HT, SARL SODIEC.

8. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Prestation de services sportifs Elan Béarnais Pau-Lacq Orthez saison 2023/2024,
- Prestation de services sportifs Section Paloise Béarn Pyrénées saison 2023/2024,
- Prestation de services sportifs US Orthez Basket saison 2023/2024,
- Elaboration d'une nouvelle feuille de route pour le Mi[x].

9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES AVENANTS (PROCEDURES FORMALISEES) :

- Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) – avenant n°1

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant ayant pour objet le changement du titulaire du marché suite à la fusion de la société Atelier-Atu (ancien titulaire) avec celle de Woodstock Paysage. Le nouveau titulaire du marché est TOPONYMY.

- Entretien des espaces verts dur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez – avenant n° 1 de transfert au lot 2

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant ayant pour objet de mettre à jour les informations concernant la société ATOUT VERT suite à son rachat par le groupe FLORE PARTICIPATIONS et transformation de forme juridique (de SARL en SAS).

- Maintenance des installations techniques des bâtiments communautaires et nettoyage des vitres – avenant n° 3 au lot 2 (maintenance des ascenseurs et des monte charges)

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant ayant pour objet le chiffrage des lignes téléphoniques analogiques des ascenseurs en GSM 2 et ce pour un montant de 720 € TTC.